

Séance du mercredi 13 avril 2022 _____

L'an deux mil vingt-deux et le 13 avril à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Sigloy régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Vincent ASSELIN, Maire.

Présents : Monsieur Vincent ASSELIN, Monsieur Julio FAMILIAR
Monsieur Paul MARCOIN, Monsieur Bernard ASSELIN,
Monsieur Dominique LELIÈVRE, Madame Anne MILLISCHER,
Madame Marie-Ange BALDY, Madame Caroline BARROS,
Monsieur Olivier LEFAUCHEUX, Monsieur François CATHELINEAU,
Madame Denise VILLETTE, Monsieur Hervé DESBOIS,

Monsieur Denis BOURSIN a donné pouvoir à Madame Anne MILLISCHER,
Monsieur Hervé POTHIER a donné pouvoir à Monsieur Bernard ASSELIN.
Monsieur Michel MEUNIER est absent.

Monsieur Julio FAMILIAR a été nommé secrétaire de séance.

A l'ordre du jour :

- Conseil municipal : approbation du compte-rendu de la séance du 24 février 2022.

- Approbation du compte de gestion 2021. **Délibération**

- Vote du compte administratif 2021. **Délibération**

- Affectation du résultat 2021. **Délibération**

- Vote du budget primitif 2022. **Délibération**

- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022. **Délibération**

- Approbation convention CCL convention constitutive d'un groupement de commandes pour la réalisation de travaux d'entretien de voirie. **Délibération**

- Approbation CCL entretien de la voirie communautaire règlement et convention de prestations de service. **Délibération**

Divers : questions diverses.

Conseil municipal : approbation du compte-rendu de la séance du 24 février 2022.

Le compte-rendu du conseil municipal du 24 février 2022 est approuvé à l'unanimité. Toutefois, Madame Anne MILLISCHER émet une réserve pour la délibération concernant la convention de gestion de la bibliothèque. Madame MILLISCHER évoque une dotation de fonctionnement pour la bibliothèque de 1200 € et non pas une subvention comme demandée chaque année par les associations communales.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 13 avril 2022

Référence
2022-04-4

Objet de la délibération
Approbation du compte de gestion 2021.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	12	14

Date de la convocation
05/04/2022

Date d'affichage
05/04/2022

Vote
A l'unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mil vingt-deux et le 13 avril à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Sigloy régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vincent ASSELIN, Maire.

Présents : Monsieur Vincent ASSELIN, Monsieur Julio FAMILIAR, Monsieur Paul MARCOIN, Monsieur Bernard ASSELIN, Monsieur Dominique LELIÈVRE, Madame Anne MILLISCHER, Madame Marie-Ange BALDY, Madame Caroline BARROS, Monsieur Olivier LEFAUCHEUX, Monsieur François CATHELIN, Madame Denise VILLETTE, Monsieur Hervé DESBOIS,

Monsieur Denis BOURSIN a donné pouvoir à Madame Anne MILLISCHER, Monsieur Hervé POTHIER a donné pouvoir à Monsieur Bernard ASSELIN. Monsieur Michel MEUNIER est absent.

Monsieur Julio FAMILIAR a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération: Approbation du compte de gestion 2021.

Monsieur le Maire présente les grandes lignes du compte de gestion qui est le reflet des mandats et titres émis par la collectivité.

Le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à la comptabilité communale, est voté par l'assemblée.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en PREFECTURE
Le 25/04/2022

Et

Publication ou notification du :

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme,

Le Maire,

Vincent ASSELIN.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 13 avril 2022

Référence
2022-04-05

L'an deux mil vingt-deux et le 13 avril à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Sigloy régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vincent ASSELIN, Maire.

Objet de la délibération
Approbation du compte administratif 2021.

Présents : Monsieur Vincent ASSELIN, Monsieur Julio FAMILIAR, Monsieur Paul MARCOIN, Monsieur Bernard ASSELIN, Monsieur Dominique LELIÈVRE, Madame Anne MILLISCHER, Madame Marie-Ange BALDY, Madame Caroline BARROS, Monsieur Olivier LEFAUCHEUX, Monsieur François CATHELIN, Madame Denise VILLETTE, Monsieur Hervé DESBOIS,

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	12	14

Date de la convocation
05/04/2022

Monsieur Denis BOURSIN a donné pouvoir à Madame Anne MILLISCHER, Monsieur Hervé POTHIER a donné pouvoir à Monsieur Bernard ASSELIN. Monsieur Michel MEUNIER est absent.

Date d'affichage
05/04/2022

Monsieur Julio FAMILIAR a été nommé secrétaire de séance.

Vote
A l'unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Objet de la délibération: Approbation du compte administratif 2021.

Monsieur le Maire présente les grandes lignes du compte administratif qui est le reflet des mandats et titres émis par la collectivité.

Le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à la comptabilité communale, est voté par l'assemblée.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en PREFECTURE
Le 25/04/2022

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme,

Et

Le Maire,

Publication ou notification du :

Vincent ASSELIN.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 13 avril 2022

Référence
2022-04-6

L'an deux mil vingt-deux et le 13 avril à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Sigloy régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vincent ASSELIN, Maire.

Objet de la délibération
Affectation du résultat 2021.

Présents : Monsieur Vincent ASSELIN, Monsieur Julio FAMILIAR
Monsieur Paul MARCOIN, Monsieur Bernard ASSELIN,
Monsieur Dominique LELIÈVRE, Madame Anne MILLISCHER,
Madame Marie-Ange BALDY, Madame Caroline BARROS,
Monsieur Olivier LEFAUCHEUX, Monsieur François CATHELINÉAU,
Madame Denise VILLETTE, Monsieur Hervé DESBOIS,

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	12	14

Date de la convocation
05/04/2022

Monsieur Denis BOURSIN a donné pouvoir à Madame Anne MILLISCHER,
Monsieur Hervé POTHIER a donné pouvoir à Monsieur Bernard ASSELIN.
Monsieur Michel MEUNIER est absent.

Date d'affichage
05/04/2022

Monsieur Julio FAMILIAR a été nommé secrétaire de séance.

Vote
A l'unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Objet de la délibération : Affectation du résultat de l'exercice 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de la façon suivante :

A l'article 002, « résultat de fonctionnement reporté »,
en recettes, la somme de 126 308.69 €,
A l'article 001, « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,
en dépenses, la somme de 29 440.46 €,
A l'article 1068, « 29 440.46 € correspondant au besoin de financement ».

Acte rendu exécutoire après
dépôt en PREFECTURE
Le 25/04/2022

Et

Publication ou notification du :

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme,

Le Maire,

Vincent ASSELIN.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 13 avril 2022

Référence
2022-04-7

L'an deux mil vingt-deux et le 13 avril à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Sigloy régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vincent ASSELIN, Maire.

Objet de la délibération
Vote du budget primitif 2022.

Présents : Monsieur Vincent ASSELIN, Monsieur Julio FAMILIAR, Monsieur Paul MARCOIN, Monsieur Bernard ASSELIN, Monsieur Dominique LELIÈVRE, Madame Anne MILLISCHER, Madame Marie-Ange BALDY, Madame Caroline BARROS, Monsieur Olivier LEFAUCHEUX, Monsieur François CATHELIN, Madame Denise VILLETTE, Monsieur Hervé DESBOIS,

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	12	14

Monsieur Denis BOURSIN a donné pouvoir à Madame Anne MILLISCHER, Monsieur Hervé POTHIER a donné pouvoir à Monsieur Bernard ASSELIN. Monsieur Michel MEUNIER est absent.

Date de la convocation
05/04/2022

Monsieur Julio FAMILIAR a été nommé secrétaire de séance.

Date d'affichage
05/05/2022

Objet de la délibération : Vote du budget primitif 2022

Vote
A l'unanimité
Pour : 12
Contre : 2
Abstention : 0

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 12 votes pour et 2 votes contre,

APPROUVE le projet de budget primitif 2022 présenté par Monsieur le Maire, qui s'équilibre de la façon suivante :

- 451 344.69 € en section de fonctionnement
- 173 490.83 € en section d'investissement

Acte rendu exécutoire après
dépôt en PREFECTURE
Le 25/04/2022

Et

Publication ou notification du :

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme,

Le Maire,

Vincent ASSELIN.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 13 avril 2022

Référence
2022-04-8

Objet de la délibération
Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	12	14

Date de la convocation
05/04/2022

Date d'affichage
05/04/2022

Vote
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après
dépôt en PREFECTURE
Le 25/04/2022

Et

Publication ou notification du :

L'an deux mil vingt-deux et le 13 avril à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Sigloy régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vincent ASSELIN, Maire.

Présents : Monsieur Vincent ASSELIN, Monsieur Julio FAMILIAR, Monsieur Paul MARCOIN, Monsieur Bernard ASSELIN, Monsieur Dominique LELIÈVRE, Madame Anne MILLISCHER, Madame Marie-Ange BALDY, Madame Caroline BARROS, Monsieur Olivier LEFAUCHEUX, Monsieur François CATHELINÉAU, Madame Denise VILLETTE, Monsieur Hervé DESBOIS,

Monsieur Denis BOURSIN a donné pouvoir à Madame Anne MILLISCHER, Monsieur Hervé POTHIER a donné pouvoir à Monsieur Bernard ASSELIN. Monsieur Michel MEUNIER est absent.

Monsieur Julio FAMILIAR a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022.

Monsieur le Maire rappelle les taux actuels des deux taxes restantes et explique que suite à la suppression de la taxe d'habitation, il convient, pour le bâti, de cumuler les taux de la taxe communale et de la taxe départementale. Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident :

- Taxe foncière sur le bâti : 24,86 % (pas d'augmentation) pour la part communale + 18.56 % pour la part départementale soit un taux égal à **43.42 %**

- Taxe foncière sur le non-bâti : **56,25 %** (pas d'augmentation).

En outre la commune devra reverser une somme de 28 992 € au titre du FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources).

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme,

Le Maire,

Vincent ASSELIN.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 13 avril 2022

Référence
2022-04-9

Objet de la délibération
Approbation convention CCL groupement de commandes pour réalisation de travaux d'entretien de voirie.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	12	14

Date de la convocation
05/04/2022

Date d'affichage
05/04/2022

Vote
A l'unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après
dépôt en PREFECTURE
Le 25/04/2022

Et

Publication ou notification du :

L'an deux mil vingt-deux et le 13 avril à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Sigloy régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vincent ASSELIN, Maire.

Présents : Monsieur Vincent ASSELIN, Monsieur Julio FAMILIAR, Monsieur Paul MARCOIN, Monsieur Bernard ASSELIN, Monsieur Dominique LELIÈVRE, Madame Anne MILLISCHER, Madame Marie-Ange BALDY, Madame Caroline BARROS, Monsieur Olivier LEFAUCHEUX, Monsieur François CATHELIN, Madame Denise VILLETTE, Monsieur Hervé DESBOIS,

Monsieur Denis BOURSIN a donné pouvoir à Madame Anne MILLISCHER, Monsieur Hervé POTHIER a donné pouvoir à Monsieur Bernard ASSELIN. Monsieur Michel MEUNIER est absent.

Monsieur Julio FAMILIAR a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération:
Approbation de la convention constitutive d'un groupement de commandes avec la C.C.L pour la réalisation de travaux d'entretien de voirie.

Afin de faciliter la gestion de différents marchés de travaux, de prestation de services et de fournitures par les personnes publiques susvisées, de permettre des économies d'échelle et la mutualisation des procédures de passation des marchés, la Communauté de Communes des Loges et ses communes adhérentes souhaitent créer un groupement de commandes, en application de l'article L.2113-6 du Code de la Commande Publique. A cet effet, elles ont décidé de conclure une convention constitutive de groupement, en vue de la passation de marchés à bon de commande.

Le marché à souscrire pour lequel le groupement est créé est destiné à couvrir, pour chaque membre du groupement, les besoins en matière de réalisation de travaux d'entretien de voirie.

Chaque membre du groupement s'engage à contractualiser avec les candidats qui seront retenus pour exécuter le marché susvisé, à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les aura préalablement déterminés.

Monsieur le Maire expose que cette convention doit être soumise en conseil municipal pour approbation. Les membres du Conseil municipal déclarent avoir pris connaissance de cette convention et l'approuvent à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme,

Le Maire,

Vincent ASSELIN.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 13 avril 2022

Référence
2022-04-10

L'an deux mil vingt-deux et le 13 avril à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Sigloy régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vincent ASSELIN, Maire.

Objet de la délibération
Approbation de la convention CCL entretien de la voirie communautaire et convention de prestations de service.

Présents : Monsieur Vincent ASSELIN, Monsieur Julio FAMILIAR
Monsieur Paul MARCOIN, Monsieur Bernard ASSELIN,
Monsieur Dominique LELIÈVRE, Madame Anne MILLISCHER,
Madame Marie-Ange BALDY, Madame Caroline BARROS,
Monsieur Olivier LEFAUCHEUX, Monsieur François CATHELINÉAU,
Madame Denise VILLETTE, Monsieur Hervé DESBOIS,

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	12	14

Monsieur Denis BOURSIN a donné pouvoir à Madame Anne MILLISCHER,
Monsieur Hervé POTHIER a donné pouvoir à Monsieur Bernard ASSELIN.
Monsieur Michel MEUNIER est absent.

Monsieur Julio FAMILIAR a été nommé secrétaire de séance.

Date de la convocation
05/04/2022

Date d'affichage
05/04/2022

Vote
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Objet de la délibération:

Approbation de la convention CCL entretien de la voirie communautaire et convention de prestations de service.

La convention a pour objet de déterminer les domaines d'intervention respectifs entre la Communauté de Communes des Loges et ses communes adhérentes sur les voiries communautaires et la fréquence des interventions de la Communauté de Communes sur celles-ci.

Elle a également pour objet de déterminer les relations contractuelles entre la CCL et ses communes adhérentes pour les prestations que ces dernières effectueront sur les voiries d'intérêt communautaire par la mise à disposition de personnels et des moyens afférents (matériels et fournitures).

En effet dans le cadre de la compétence « travaux et plus précisément aménagement et entretien de la voirie » et considérant l'absence de personnel aux services techniques au sein de la structure intercommunale, il apparaît nécessaire de mettre à disposition de la CCL le personnel technique des différentes communes et le matériel, ponctuellement, pour assurer la continuité des travaux de maintenance et d'entretien courants de ces voiries d'intérêt communautaire.

Monsieur le Maire expose que cette convention doit être soumise en conseil municipal pour approbation. Les membres du Conseil municipal déclarent avoir pris connaissance de cette convention et l'approuvent à l'unanimité.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en PREFECTURE
Le 25/04/2022

Et

Publication ou notification du :

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme,

Le Maire,

Vincent ASSELIN.

La séance est levée à 22h15.